

Présentée comme une « start-up d'État », la plate-forme « Le.Taxi » a été créée au sein de l'administration sous l'égide du ministère de l'Intérieur en collaboration avec les professionnels du taxi. Elle est issue de la loi du 1<sup>er</sup> octobre 2014 relative aux taxis et VTC et le décret permettant son lancement a été publié le Lundi 22 Mars. Déjà opérationnelle à Montpellier, la plate-forme recense 170 exploitants de taxis. À l'heure actuelle, le registre répertorie 2 000 exploitants de taxis sur toute la France qui compte environ 60 000 véhicules de taxis dont 20 000 pour la seule ville de Paris. "Le.Taxi" est une réponse à la grogne de la profession. [www.le.taxi](http://www.le.taxi)